

RAPPORT
de la
QUATRIEME SESSION DE LA
COMMISSION EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA FIEVRE APHTEUSE

Tenue à
Rome (Italie)
les 2 et 3 avril 1957

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Avril 1957

Rome (Italie)

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	
Adoption de l'ordre du jour.....	1
Election du Bureau.....	1
LISTE DES PARTICIPANTS	
Délégués.....	2
Observateurs (Pays).....	4
Observateurs d'organisations internationales.....	5
Personnel de la FAO.....	5
Bureau de la réunion.....	6
RESUME DES DISCUSSIONS	
Compte rendu des activités depuis la Troisième Session.....	6
Désignation de l'Institut virologique de Pirbright (Royaume-Uni) comme laboratoire central de référence.....	6
Mutation du virus aphteux.....	7
Durée de l'immunité conférée par la vaccination anti-aphteuse.....	8
La fièvre aphteuse dans les pays européens.....	10
Visites aux différents pays par des membres du Secrétariat.....	12
Visite en Belgique par un groupe mixte de l'OIE et de la Commission.....	13
Proposition d'amendement à l'Acte constitutif de la Commission.....	13
Budget et comptes.....	15
Activités futures de la Commission.....	15

	Page
Rapport du Comité technique permanent.....	16
Plan général de lutte contre la fièvre aphteuse en Europe.....	16
Approvisionnement en vaccins.....	17
Progrès récents dans la culture du vaccin.....	17
Amendement de l'Acte constitutif de la Commission...	18
Demande du Gouvernement de la Grèce d'adhérer à la Commission.....	18
Questions diverses.....	19
ANNEXE I	
Budgets de 1957 et 1958.....	20
ANNEXE II	
Situation financière pour l'année 1956.....	25

INTRODUCTION

La Quatrième Session de la Commission s'est tenue à Rome les 2 et 3 avril 1957. Le Vice-Président, M. J.M. van den Born, a ouvert la séance en annonçant que le Président ne pouvait assister à la réunion. Le Dr Ralph W. Phillips, Directeur par intérim de la Division de l'Agriculture de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture a pris la parole.

Le Dr Phillips a souhaité, au nom du Directeur général, la bienvenue aux délégués et aux observateurs et a passé en revue les progrès accomplis depuis la Troisième Session. Il a mentionné l'intention du Gouvernement de la Belgique d'adhérer à la Commission et indiqué que des négociations étaient en cours avec le Gouvernement grec. Il a également cité comme un exemple d'activité sur le plan régional le travail accompli par la Commission et les avantages qui peuvent en découler.

Adoption de l'ordre du jour

La Commission a adopté l'ordre du jour distribué par le Secrétariat, en y ajoutant un article concernant le rapport du Comité Technique Permanent.

Election du Bureau

Sur la proposition de la délégation yougoslave, appuyée par la délégation norvégienne, M. J.C. Nagle a été élu Président jusqu'à la prochaine session de la Commission. MM. J.M. van den Born et S. Mihajlović ont été élus Vice-Présidents sur la proposition de la délégation irlandaise, appuyée par la délégation de l'Autriche. Ont été élus aux trois postes vacants du Comité Exécutif les membres suivants: MM. I. Altara (Italie); A.E. França e Silva (Portugal) et J.N. Ritchie (Royaume-Uni).

LISTE DES PARTICIPANTS

Délégations

Autriche

Dr Michael Vogler
Ministère fédéral de l'Agriculture
et des Forêts
Vienna, I

Dr Wilhelm Grausgruber
Institut fédéral de recherches
vétérinaires
Hetzendorf
Vienna, XII

Danemark

Dr F. Wøldike Nielsen
Directeur des Services vétérinaires
Nyropsgade, 37
Copenhagen

Dr E. Michelsen
Directeur p.i.
Institut national de recherches
vétérinaires
Lindholm
pr. Kalvehave

Irlande

M. P.H. Rogan
Directeur des Services vétérinaires
Dublin

Italie

Dr A. Ademollo
Inspecteur général vétérinaire
Services vétérinaires
Piazza Dalmazia, 1
Rome

Professeur B. Ubertini
Directeur de l'Institut expérimental
zooprophylactique des provinces lombardes
via Cremona, 282
Brescia

Norvège

M. Helge Baggerud
Directeur adjoint
Direction des Services vétérinaires
Ministère royal de l'Agriculture
Oslo

Pays-Bas

Dr J.M. van den Born
Directeur des Services vétérinaires
Prins Mauritslaan, 99
La Haye

Dr H.S. Frenkel
Directeur de l'Institut national de recherches
vétérinaires
Amsterdam

Portugal

Dr A.E. França e Silva
Directeur général des Services vétérinaires
R. Victor Cordon, 4-3^o
Lisbonne

Royaume-Uni

M. J.N. Ritchie
Vétérinaire en chef
Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de
l'Alimentation
Division de la Santé animale
Hook Rise
Tolworth, Surbiton, Surrey

Dr I.A. Galloway
Directeur de l'Institut de la Recherche
(Maladies à virus du bétail)
Pirbright, Surrey

M. Ahmed Orhan
Vétérinaire en chef p.i. du Service vétérinaire
Nicosia
(Chypre)

Turquie

M. Kadri Eser
Directeur général des Services vétérinaires
Ankara

M. Faruk Barim
Chef du Service du contrôle des maladies
animales
Ministère de l'Agriculture
Ankara

M. Francis A. Ralston
Conseiller des Services de l'Élevage (USOM)
Ministère de l'Agriculture
Ankara

Yougoslavie

Dr Sava Mihajlović
Directeur des Services vétérinaires
fédéraux
Savska 35/v
Belgrade

Dr Marko Misajlović
Directeur de l'Institut vétérinaire
Put Ivana Milutinovića, 123
Subotica

M. V. Ilić
Secrétaire des Services vétérinaires
fédéraux
Savska 35/v
Belgrade

Observateurs (Pays)

Belgique

Dr Jean-Pierre Latteur
Inspecteur des Services vétérinaires
Ministère de l'Agriculture
Bruxelles

Espagne

Ing. Agr. G. Escardó
Attaché agricole
Ambassade d'Espagne
via Lima, 23
Rome

Etats-Unis d'Allemagne

Dr P.D. DeLay
Chef de la Mission européenne pour la
Recherche de la fièvre aphteuse
Hôtel Victoria
Amsterdam

France

Professeur R. Vuillaume
Chef des Services vétérinaires
Ministère de l'Agriculture
78, rue de Varenne
Paris (VIIème)

Grèce

M. P. Loverdos
Ambassade Royale de Grèce
Via G. Rossini, 2
Rome

République Fédérale
d'Allemagne

Dr K. Buhl
Directeur des Services vétérinaires
Ministère de l'Agriculture
Bonn

Suède

M. Claës König
Premier secrétaire
Ambassade royale de Suède
Rome

Observateurs d'Organisations internationales

Office International
des Epizooties

Professeur G. Flückiger
Directeur
Office vétérinaire fédéral
Viktoriastrasse, 85
Berne

Confédération européenne
de l'Agriculture

Dr Loris Carreri
Corso Vitt. Emanuele, 101
Rome

Commission Permanente des
Congrès Internationaux
de Médecine vétérinaire

Dr G. Boldrini
Vétérinaire
Services vétérinaires
Piazza Dalmazia, 1
Rome

Personnel de la FAO

Dr Ralph W. Phillips
Directeur p.i.
Division de l'Agriculture
FAO, Rome

Sir Thomas Dalling
Commission européenne de lutte contre
la fièvre aphteuse
Sous-division de la Production animale
Division de l'Agriculture
FAO, Rome

Dr Erik Fogedby
Commission européenne de lutte contre
la fièvre aphteuse
Sous-division de la Production animale
Division de l'Agriculture
FAO, Rome

Dr K.V.L. Kesteven
Chef de la Sous-division de la
Production animale
Division de l'Agriculture
FAO, Rome

Bureau de la Réunion

J.M. van den Born, Président

S. Mihajlović, Vice-Président

Sir Thomas Dalling, Secrétariat

E. Fogodby, Secrétariat

RESUME DES DISCUSSIONS

Compte rendu des activités depuis la troisième session

Le Comité Exécutif a donné le compte rendu suivant:

Depuis la troisième session de la Commission, le Comité Exécutif s'est réuni à trois reprises: en Yougoslavie, en Irlande et aux Pays-Bas; la réunion d'Irlande, qui a eu lieu en janvier 1957, a été provoquée par les menaces de propagation de la fièvre aphteuse à l'intérieur de différents pays européens et au delà de leurs frontières et par la nécessité d'examiner une requête du gouvernement autrichien visant à obtenir une aide pour enrayer l'invasion de la maladie.

Lors de ces réunions, le Secrétariat de la Commission a rendu compte des travaux effectués pendant les périodes précédentes et le Comité s'est prononcé sur les activités à entreprendre.

Désignation de l'Institut virologique de Pirbright (Royaume-Uni) comme laboratoire central de référence

A sa troisième session, la Commission a décidé qu'il y avait lieu "de demander officiellement aux autorités compétentes du Royaume-Uni de désigner l'Institut de recherches sur les virus de Pirbright (Angleterre) comme laboratoire de référence pour les types de virus, chargé de conserver toutes les souches de virus et les anti-sérums spécifiques des divers types, d'étiqueter les variantes des souches d'un même type et de confirmer les résultats de l'identification des virus à la demande des pays".

En ce qui concerne le champ d'activité de ce laboratoire central de référence, il devait être explicitement indiqué à tous les pays et organismes internationaux intéressés que les opérations régulières d'identification des échantillons recueillis sur place dans les différents pays continueraient d'incomber aux pays eux-mêmes. Le laboratoire prêterait néanmoins son concours en cas de difficultés

d'identification et pourrait occasionnellement demander aux divers pays de lui remettre des échantillons de virus et de sérum recueillis sur place.

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture porte à la lutte contre la fièvre aphteuse un intérêt de caractère universel; de ce fait, elle a estimé que les activités du laboratoire central de référence ne devraient pas se circonscrire aux seuls pays européens mais devraient englober tous les pays qui sont affectés par la fièvre aphteuse. L'Institut de Pirbright est déjà en contact avec de nombreux pays dans le monde entier.

Il est également nécessaire que la Commission européenne se préoccupe des cas de fièvre aphteuse et des types de virus qui apparaissent dans les pays extra-européens. Bien que les trois souches classiques de virus soient les seules qui aient été décelées dans les foyers d'infection aphteuse d'Europe et d'Amérique, il ressort des travaux effectués à l'Institut de Pirbright que trois autres types immunologiques existent en Afrique; tout récemment, un autre type a été recueilli dans certaines régions de l'Asie. Ces découvertes peuvent avoir d'importantes répercussions sur les travaux de la Commission car il n'est pas exclu que l'Europe soit envahie un jour ou l'autre par l'un de ces virus exotiques. Il importe donc au plus haut point de pouvoir se documenter sur tous les types de virus qui existent dans le monde entier.

Depuis la troisième session de la Commission, des entretiens et des échanges de correspondance ont eu lieu avec certaines des autorités compétentes du Royaume-Uni et l'on espère que la question pourra faire l'objet d'un nouvel exposé au cours de la quatrième session.

Mutation du virus aphteux

Depuis la mise en évidence, au cours des années 1920-1930, de trois types immunologiques distincts de virus aphteux en Europe, la possibilité des mutations de type à type a donné lieu à de fréquentes discussions. Les constatations faites pendant l'épizootie aphteuse qui a sévi en Suisse de mai à juillet 1956 viennent de donner à la question un regain d'actualité. En septembre 1956, le Professeur Flückiger a présenté au Comité Exécutif de la Commission un rapport qui a depuis lors été publié (Bull. Office internat. des Epizooties, 1956, Vol. XLV, pp. 707-716).

À la suite de ce rapport, le Comité Exécutif a décidé de confier à un Comité spécial, composé de représentants de la Commission et de l'Office international des Epizooties, le soin d'examiner la question et, s'il le jugeait opportun, de suggérer et d'entreprendre des travaux de recherche à ce sujet.

Le Comité ainsi constitué avec le concours de l'OIE s'est réuni au siège de l'Office le 8 novembre 1956. L'OIE était représenté par le Professeur G. Ramon, le Dr. A. Merle, le Dr. R. Vittoz, le Dr. E. Mathieu, le Professeur F. Lucam et le Professeur G. Flückiger; de son côté, la Commission avait délégué le Dr. H.S. Frenkel, le Dr. I.A. Galloway, Sir Thomas Dalling et le Dr. E. Fogedby.

FAO/57/4/2914

Les conclusions du Comité peuvent être résumées comme suit: la mutation du virus de la fièvre aphteuse peut être définie comme la transformation complète d'un type immunologique distinct en un autre type. Les variations à l'intérieur d'un même type ne sauraient donc être considérées comme de véritables mutations. Si l'on croit généralement qu'en quelques rares occasions des mutations se sont produites sur le terrain pratique, l'ensemble de la question des mutations du virus de la fièvre aphteuse n'a pas encore été tranchée sur le plan scientifique; en fait, on sait fort peu de chose de ces mutations. Il est d'autre part un fait certain: c'est que des souches de virus appartenant à des types immunologiques bien établis ont été conservées plusieurs années en laboratoire sans perdre aucunement leur spécificité de type.

Il semblerait, d'après les constatations faites en Suisse, que du virus de type C se soit transformé par mutation en virus de type O et que ce virus de type O se soit transformé à son tour en virus de type A, le tout en un très court laps de temps. De l'avis général, le fait, s'il est exact, ne peut être que tout à fait exceptionnel.

Le Comité a estimé qu'il serait extrêmement difficile d'établir un programme de recherche susceptible d'aboutir à une démonstration expérimentale des possibilités de mutation; il est préférable, à son avis, que la question soit étudiée dans les différents laboratoires. Si des observations particulièrement intéressantes se dégagent de leurs travaux, on pourrait envisager une nouvelle réunion du Comité.

Durée de l'immunité conférée par la vaccination anti-aphteuse

A différentes reprises, lors de sessions antérieures, la Commission a fait porter ses débats sur l'organisation d'expériences visant à établir la durée de l'immunité conférée par la vaccination anti-aphteuse. Plusieurs plans d'expérimentation ont été élaborés. C'est ainsi qu'en 1956 la Commission a examiné le projet assez détaillé d'un essai qui devait comporter la vaccination de plusieurs lots de bovins dans trois pays européens différents, à l'aide de virus vaccin trivalent obtenu par culture, les animaux étant ensuite examinés à intervalles divers. On espérait que les trois pays en cause prendraient à leur charge une partie des frais de l'expérience et qu'un soutien financier pourrait également être accordé par des organisations internationales. Si ce genre d'expérience a été envisagé, c'est parce que les services vétérinaires italiens ont souligné que l'on ne disposait pas encore d'informations suffisantes sur la valeur du virus vaccin de culture et qu'il serait nécessaire de développer les recherches dans ce domaine.

La question a été reprise lors d'une réunion de caractère non officiel tenue à Paris, en mai 1956, par certains membres du Comité technique permanent de la Commission; ceux-ci ont convenu qu'il y aurait lieu d'entreprendre à l'Institut virologique de Pirbright une expérience portant sur un très grand nombre de bovins; cependant, les résultats d'une telle expérience ne pouvant être attendus avant un assez long délai, il a été également entendu que des expériences de moindre envergure seraient aussi effectuées par les instituts de différents pays, ce qui

permettrait de constituer une documentation. Pour cette deuxième catégorie d'expériences, on se conformerait au plan général indiqué à l'alinéa ci-dessus.

Un groupe de spécialistes de la fièvre aphteuse, représentant la Commission et l'OIE, s'est réuni à Paris les 3 et 4 décembre 1956 afin de parvenir à une décision définitive concernant le plan d'ensemble et la nature des expériences. L'OIE était représenté par le Professeur F. Lucam, le Dr. G. Moosbrugger et le Dr. R. Willems. Les représentants de la Commission étaient le Dr. I.A. Galloway, le Dr. H.S. Frenkel et le Dr. E. Fogedby. Après un débat approfondi, l'avis de la majorité a été que l'étude de la question devait être abordée à un échelon scientifique élevé. En conséquence, le groupe a formulé les propositions ci-après: l'ensemble de l'expérience devrait s'effectuer en un centre unique; il conviendrait de procéder à l'essai comparatif d'un virus vaccin "de culture" et d'un virus vaccin "naturel"; il faudrait n'étudier à chaque fois qu'un seul type de virus vaccin; l'expérience devrait porter sur un plus grand nombre d'animaux que ne le prévoyait le projet initial; son exécution devrait être confiée à l'Institut virologique de Pirbright, ceci afin de réduire au minimum les risques de contamination et de faire porter l'expérience sur des sujets appropriés, que l'Institut peut sans difficulté fournir et entretenir; en vue de cette expérience, le Dr. Frenkel devrait être invité à préparer deux vaccins monovalents (un virus vaccin "de culture" et un virus vaccin "naturel"); les virus utilisés pour la préparation de ces vaccins devraient être titrés par l'Institut de Pirbright et les vaccins devraient tous deux contenir la même quantité d'antigènes; le degré d'immunité conféré par chaque vaccin devrait être déterminé au moyen d'épreuves de contrôle intervenant trois, six, neuf et douze mois après la vaccination et portant chaque fois sur dix sujets vaccinés ainsi que sur deux à quatre animaux témoins; l'expérience devrait porter sur un lot total de 184 à 192 bovins.

Le groupe s'est efforcé de déterminer le coût approximatif de cette expérience et il est arrivé aux chiffres suivants:

	Livres st.	(Dollars)
Achat des animaux	10 000	(28 000)
Nourriture et entretien de ces animaux	7 500	(21 000)
Dépenses afférentes aux experts ...	1 500	(4 200)
Dépenses accessoires et imprévues ,	1 000	(2 800)
Total ..	20 000	(56 000)

On compte que des informations sur le financement de l'expérience envisagée pourront être données au cours de la quatrième session de la Commission.

La fièvre aphteuse dans les pays européens

La situation de la fièvre aphteuse en Europe a été constamment suivie depuis la dernière session de la Commission et a donné lieu à des rapports du Secrétariat au Comité Exécutif. Le Secrétariat a effectué des visites en différents pays; en outre, le Comité Exécutif a entendu, lors d'une récente réunion, des comptes rendus présentés par les directeurs des services vétérinaires de Belgique, de la République Fédérale d'Allemagne et de Suisse. Au cours de l'année 1956, le Secrétariat s'est rendu au Portugal, en Espagne, dans les Pays-Bas, en France, en Suisse, au Danemark et aux Etats-Unis. Au début de l'année 1957, la recrudescence de la fièvre aphteuse en Europe a amené le Secrétariat à effectuer de brèves visites dans la République fédérale d'Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique, en France et en Autriche.

Au Portugal, la fièvre aphteuse est apparue assez fréquemment dans le passé, la maladie s'introduisant en général par l'Espagne. Cependant, le Portugal achète en Amérique du Sud - notamment au Brésil - une certaine quantité de viande congelée qui peut constituer une autre source de contamination. Dans l'ensemble, la situation dans ce pays n'est pas considérée comme grave, les cas d'infection y sont généralement bénins et la maladie tend à disparaître. Le Portugal a cessé d'importer des bovins en provenance de l'Angola, en raison du risque d'introduction de types exotiques de virus aphteux.

En Espagne, les épizooties de fièvre aphteuse s'expliquent généralement par la pénétration de la maladie à partir du territoire français. Au début de l'année 1956, on a constaté une vive recrudescence de la fièvre aphteuse et les foyers d'infection ont été nombreux; toutefois, alors que les épizooties étaient souvent graves dans ce pays et entraînaient de lourdes pertes économiques, celle de 1956 est demeurée relativement bénigne.

Aux Pays-Bas, il n'a été dénombré en 1956 que 47 foyers d'infection. Un programme de vaccination systématique a été appliqué et cette méthode, associée à l'abattage des animaux atteints (en général des porcins et de jeunes bovins non vaccinés), a permis de contenir le développement de la maladie dans des limites très satisfaisantes. Ce sont les résultats de la vaccination généralisée qui ont permis d'appliquer une politique d'abattage des animaux contaminés.

En Suisse, une fois jugulée l'épizootie de la période mai-juillet 1956 (imputable à des porcins provenant de Belgique et transitant vers l'Italie), il n'a plus été signalé que des foyers sporadiques. La méthode prophylactique appliquée en Suisse (qui combine l'abattage, la vaccination, la désinfection et le contrôle des déplacements) continue à donner de bons résultats.

En Belgique, le vaccin trivalent est utilisé de façon extensive. Il se compose de virus de culture des types O et C et de virus naturel du type A. Manifestement, ce vaccin confère un haut degré d'immunité; la plupart des foyers infectieux signalés concernent des porcins non vaccinés ou de jeunes bovins également non vaccinés. On encourage actuellement la vaccination. Des constatations

faites en Belgique, il ressort que, si la vaccination des porcins ne confère qu'une immunité de courte durée, la période de protection ainsi acquise peut considérablement aider à empêcher la propagation de la maladie.

Dans la République fédérale d'Allemagne, la vaccination est actuellement pratiquée et les résultats obtenus sont satisfaisants. Cette méthode a été appliquée le long des frontières menacées par la contamination ainsi que dans les localités où sont apparus des foyers d'infection, le but étant d'enrayer l'épizootie. Dans certains cas, on a procédé à l'abattage des animaux contaminés mais ce système est jugé inapplicable dans les troupeaux importants. Il semble qu'actuellement la République fédérale d'Allemagne soit parvenue à tenir la fièvre aphteuse en échec.

Au Danemark, on n'a signalé ces temps derniers que quelques rares foyers d'infection. Les opérations de vaccination se poursuivent dans la partie méridionale du pays où l'on se rend compte que la méthode prophylactique appliquée en Allemagne a empêché la contamination massive habituelle.

Au Royaume-Uni, les cas d'introduction du virus aphteux ont été nombreux en 1956. La maladie a pu être enrayerée de façon satisfaisante grâce à l'application de la politique habituelle de stamping-out et de toutes les mesures qu'elle comporte (abattage, contrôle des déplacements, désinfection des locaux, dispositions sanitaires générales, etc...). D'après les indices recueillis, la contamination paraît être due à de la viande importée d'Amérique du Sud et, indirectement, à des agents en provenance d'Europe continentale, notamment à des oiseaux. A fin février 1957, toutes les restrictions avaient été levées et le pays était à nouveau débarrassé de la fièvre aphteuse.

En Italie, la situation est probablement inchangée.

En France, aucune amélioration ne paraît s'être produite ces derniers temps. On envisage, paraît-il, d'adopter une politique d'abattage applicable à une région déterminée et l'on s'efforce de développer la pratique de la vaccination. Il semble cependant que l'approvisionnement en vaccin soit insuffisant; d'ailleurs, en admettant même que l'on disposât des quantités voulues, les vétérinaires sont trop peu nombreux pour que l'on puisse entreprendre l'exécution d'un programme de vaccination efficace.

La Norvège, la Suède, l'Islande, la Finlande et l'Irlande continuent d'être exemptes de fièvre aphteuse.

Il en est de même pour la Yougoslavie et, pour autant que l'on dispose de renseignements concernant l'Europe orientale, la situation paraît y être demeurée satisfaisante.

En Grèce, quelques foyers infectieux sont apparus en 1956: d'après les dernières informations, la situation est redevenue satisfaisante.

L'Autriche, longtemps indemne, a été atteinte en décembre 1956, le long des frontières bavaroises. Après la mi-janvier, époque où 42 foyers ont été signalés au cours d'une même semaine, la maladie a régressé et aucun foyer nouveau n'est apparu depuis le 7 février. Les services officiels autrichiens ont adopté de sévères mesures d'abattage et de vaccination. Une requête urgente adressée à la Commission et visant à obtenir des fournitures de vaccin destinées à intensifier la lutte anti-aphteuse a été examinée par le Comité Exécutif lors d'une réunion spéciale qui s'est tenue à Dublin en janvier 1957; le Comité a décidé de prélever sur le Compte spécial de la Commission une somme de 7 500 dollars pour l'achat de ces vaccins qui ont été fournis à l'Autriche par le gouvernement néerlandais, à prix particulièrement réduit. Les doses ainsi acquises ont permis de compléter, dans la mesure des possibilités, les opérations de vaccination effectuées en Haute Autriche et dans la Province de Salzbourg, zones particulièrement éprouvées par l'infection, et d'étendre l'aire d'application des vaccinations.

Le Comité Exécutif a constaté avec beaucoup d'intérêt qu'en employant de façon judicieuse ou systématique un vaccin présentant toutes les garanties voulues, on parvenait soit à prévenir l'apparition des foyers infectieux, soit à enrayer rapidement la maladie. La vaccination semble avoir notablement contribué à limiter la propagation de la fièvre aphteuse dans toute l'Europe.

Visites aux différents pays par des membres du Secrétariat

La liste des pays visités par le Secrétariat a été donnée dans la section qui précède. Il convient cependant de consacrer une mention spéciale aux visites qui, au cours de l'année 1956, ont été effectuées aux Pays-Bas, au Danemark, en France et aux Etats-Unis.

L'objet de la visite aux Pays-Bas, accomplie en compagnie du Dr I.A. Galloway directeur de l'Institut virologique de Pirbright, était d'étudier avec le Dr H.S. Frenkel certaines expériences réalisées dans ce pays sur la durée de l'immunité conférée par la vaccination des bovins au moyen du virus vaccin "de culture". Aux Pays-Bas, les débuts de la vaccination systématique des bovins remontent au mois de février 1953; on utilise un virus vaccin trivalent, préparé par culture à l'aide de virus des types O, A et C. Tous les bovins sont vaccinés et l'on pratique une vaccination annuelle de rappel: il se trouve donc dans ce pays des animaux qui ont été vaccinés de une à quatre fois. Pendant la période 1954-1956, les sujets vaccinés ont fait l'objet d'épreuves d'immunité et nombreux sont ceux pour lesquels on dispose de données précises. Les résultats de ces examens de contrôle ont montré que les animaux présentaient un degré satisfaisant d'immunité pendant une période d'un an après la vaccination, cette immunité s'atténuant évidemment en fin de période.

L'une des visites effectuées en France avait à la fois pour objet de prendre part à la réunion annuelle de l'OIE et de visiter à Tours un institut vétérinaire privé, afin d'obtenir certaines précisions sur la production des virus aphteux destinés à la préparation de vaccins. La technique employée par cet institut consiste à recueillir simultanément, sur la peau des bovins adultes, du virus aphteux et du virus vaccinal.

FAO/57/4/2914

En juillet et août 1956, le Dr Fogedby a travaillé pendant huit semaines à l'Institut vétérinaire danois de Recherches virologiques. Il s'est principalement consacré à l'étude des problèmes d'immunité et d'identification des virus.

En septembre 1956, le Dr Fogedby a assisté - sur invitation spéciale - à l'inauguration officielle du nouveau laboratoire de pathologie animale de Plum Island aux Etats-Unis et il a également pris part à un colloque sur les maladies vésiculeuses du bétail. Le laboratoire de Plum Island compte accorder une place privilégiée aux travaux concernant la fièvre aphteuse: il étudiera en même temps d'autres maladies vésiculeuses, notamment la stomatite vésiculeuse et l'exanthème vésiculeuse. Le Dr Fogedby a rendu visite à d'autres laboratoires du pays où il a eu des entretiens sur différents problèmes virologiques.

Visite en Belgique par un groupe mixte de l'OIE et de la Commission

A la réunion tenue en septembre 1956 par le Comité Exécutif, le Professeur Flückiger a souligné qu'il était indispensable de mener plus énergiquement la lutte contre la fièvre aphteuse dans certains pays européens, particulièrement en ce qui concerne l'abattage des animaux contaminés et l'application d'un programme de vaccination. Il s'est déclaré disposé à apporter sa pleine participation à toute action visant à inciter des pays comme la Belgique et la France à améliorer la situation. Il a proposé que le Dr Fogedby, représentant la Commission, et lui-même, à titre de représentant de l'OIE, se rendent ensemble dans ces pays et s'entretiennent de la question avec les autorités vétérinaires, les hauts fonctionnaires responsables et, le cas échéant, les ministres eux-mêmes. Le Comité Exécutif s'est rallié à cette suggestion en adjoignant au groupe un autre membre du Comité technique permanent de la Commission, le Dr van den Born. Le gouvernement belge s'est déclaré tout disposé à accueillir le groupe et a suggéré que celui-ci s'adjoigne également le Professeur Ramon, directeur de l'OIE. Malheureusement, alors que toutes les dispositions étaient déjà prises en vue de cette visite, ni le Professeur Flückiger, ni le Professeur Ramon n'ont été en mesure de se rendre en Belgique.

Les représentants de la Commission ont trouvé un accueil extrêmement cordial auprès du Ministre de l'Agriculture et des fonctionnaires du Service vétérinaire. Le Ministre a fait le point de la situation de la fièvre aphteuse en Belgique et a exprimé sa confiance - partagée par la quasi-totalité des agriculteurs belges - en la vaccination comme moyen d'enrayer la maladie. Pour le moment, il n'est pas possible d'adopter en Belgique une politique d'abattage. Il est toutefois manifeste que le nombre de foyers d'infection aphteuse est étroitement lié à l'étendue des opérations de vaccination et c'est pourquoi on encourage au maximum dans tout le pays le développement de cette pratique.

Proposition d'amendement à l'Acte constitutif de la Commission

Lors de la deuxième session de la Commission, l'observateur du Portugal avait déclaré que son gouvernement entendait devenir membre de la Commission, mais estimait excessive la contribution annuelle assignée au Portugal par l'Acte constitutif et suggérait que la somme soit réduite de moitié.

En 1955, le Portugal est devenu membre de la Commission. Par une lettre en date du 23 novembre 1956, le gouvernement portugais a informé le Président de la Commission, ainsi que le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, qu'aux termes des instructions qui lui avaient été données le représentant du Portugal **proposerait, lors de la prochaine** réunion de la Commission, que la contribution de ce pays soit ramenée à 750 dollars par an, et il a demandé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour. Conformément à l'Article XIV de l'Acte constitutif de la Commission, le Directeur général de l'Organisation a informé tous les membres de la Commission de cette demande d'amendement à l'Acte constitutif et leur a fait savoir que la question serait inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session de la Commission.

La Commission a approuvé ce rapport.

Au cours de la discussion, le Secrétariat a déclaré qu'il espérait mettre au point dans un court délai des accords désignant le Laboratoire de Référence de Pirbright (Royaume-Uni) comme Laboratoire central de référence pour la fièvre aphteuse et qu'il était proposé, d'autre part, après accord avec la FAO, de l'utiliser également comme Laboratoire mondial de référence.

En ce qui concerne les expériences sur la durée de l'immunité, la Commission a décidé de donner tout son appui à la réalisation d'une expérience à grande échelle au sujet de laquelle le Groupe mixte Commission/OIE à Paris était d'accord. Il faudrait en informer l'OECE et solliciter son aide financière pour effectuer cette expérience et, à un moindre degré, pour couvrir les frais de l'expérience d'envergure plus réduite dont l'exécution est envisagée en Belgique. De plus, afin de démontrer la nécessité et la valeur de la première de ces expériences, il a été décidé de mettre à profit l'offre de la FAO de prier Sir Thomas Dalling d'assister à la réunion des représentants des ministres de l'OECE.

Des exposés supplémentaires, relatifs au rapport sur la situation de la fièvre aphteuse dans certains pays européens ont été présentés. Les délégués du Danemark et du Royaume-Uni ont pris la parole à ce sujet.

Le délégué du Royaume-Uni a fait savoir que quatre foyers primaires d'infection se sont déclarés dans son pays durant le mois de mars 1957; le délégué du Danemark a déclaré que, dans la partie sud du Danemark, onze foyers se sont produits, dont trois dans le Jutland; la plupart de ces cas sont dus à des virus de type A₅ et O₂ conformes à ceux découverts dans les foyers avoisinants de l'Allemagne Occidentale. Cependant, un virus du type C a été rencontré récemment et les approvisionnements de vaccins se sont révélés insuffisants et il se pourrait que ce type de virus prévale, créant ainsi une situation qui, selon le délégué, pourrait s'aggraver dans les semaines à venir. En plus des mesures de vaccination, la politique de stamping-out a été appliquée, mais, pour des raisons d'ordre financier, le délégué doute que cette politique puisse être poursuivie si les foyers deviennent trop nombreux.

Budget et comptes

La Commission a approuvé les comptes de l'exercice 1956, le budget révisé de 1957 et le budget présenté pour 1958 - budgets préparés par le Directeur général de la FAO et présentés par le Comité exécutif à la Commission. Il a été indiqué que la somme de 3.200 dollars figurant sous la rubrique "Consultants" devait permettre de s'assurer les services, en qualité de consultant, de Sir Thomas Dalling.

Activités futures de la Commission

Il a été pris note des activités futures de la Commission telles qu'elles sont indiquées ci-après.

Après s'être acquittée des tâches préliminaires qu'il lui fallait accomplir pour connaître parfaitement les méthodes de lutte anti-aphteuse employées dans les différents pays européens et établir des contacts, par des visites et autres moyens, avec les services officiels de ces pays, notamment les services vétérinaires, la Commission est maintenant en mesure de consacrer son attention à la mise au point d'un programme de lutte contre la fièvre aphteuse pour l'ensemble de l'Europe. A cette fin, le Comité technique permanent de la Commission s'est réuni à Rome le 1er avril 1957 pour une étude approfondie de la question et un plan a pu être élaboré et présenté à la quatrième session de la Commission, les 2 et 3 avril 1957.

La Commission se maintiendra en contact étroit avec l'OIE et les pays européens, membres ou non, en ce qui concerne la situation de la fièvre aphteuse en Europe, en vue de donner aux divers pays tous les avis techniques et toute l'assistance qu'il sera possible de leur fournir.

La Commission continuera d'accorder une importance extrême au fonctionnement efficace d'un système d'information comportant la notification précoce des foyers d'infection et la transmission rapide des renseignements aux pays intéressés. Elle continuera de collaborer étroitement avec l'OIE sur ce point.

La Commission continuera de s'intéresser à la situation de la fièvre aphteuse dans le monde entier, en particulier dans les pays à partir desquels les virus responsables risquent, d'une manière quelconque, de s'introduire dans les pays européens. Pour ce faire, elle collaborera étroitement avec l'OIE et recourra à toutes autres méthodes appropriées.

La Commission continuera de collaborer avec d'autres organisations, internationales ou non, et notamment avec l'OIE, l'OECE, etc., pour la réalisation de toutes expériences ou l'application de toute autre méthode visant à l'étude des problèmes liés à la prophylaxie de la fièvre aphteuse.

La Commission, consciente de l'importance des travaux de recherche, continuera de s'intéresser à l'activité des instituts dans le monde entier et prendra les mesures nécessaires pour se procurer des renseignements de première main sur les résultats de leurs travaux.

Le cas échéant, et moyennant l'approbation du Comité Exécutif, les membres du Secrétariat et du Comité technique permanent de la Commission effectueront des visites dans les différents pays.

Rapport du Comité Technique Permanent

Le Comité Technique Permanent s'est réuni à Rome le 1er avril 1957. Etaient présents: MM. I. Altara, H.S. Frenkel, I.A. Galloway, E. Michelsen, J.N. Ritchie, B. Ubertini, J.M. van den Born et M. E. Fogedby. Etaient également présents: G. Boldrini, Sir Thomas Dalling et W. Ross Cockrill.

M. J.N. Ritchie a été élu Président de la réunion.

Plan général de lutte contre la fièvre aphteuse en Europe

Cette question a fait l'objet d'une discussion approfondie. Le Comité est convaincu de l'intérêt de la vaccination anti-aphteuse et de la possibilité d'y avoir recours dans la plupart des pays européens. Il faut y voir un moyen de limiter la maladie au point de pouvoir appliquer en définitive des mesures d'éradication (stamping-out). Il est donc recommandé de pratiquer la vaccination systématique dans les pays qui sont fortement infestés ou menacés d'infection en permanence. Le système peut varier selon les conditions propres à chaque pays. On peut, par exemple, soumettre tout le cheptel à une vaccination annuelle, ou encore vacciner les animaux autour des foyers d'infection, ou ceux des régions menacées. Lorsque le nombre des foyers aura été suffisamment réduit, on pourrait compléter les mesures de vaccination par l'abattage des animaux dans les lieux contaminés. Plus tard, on peut envisager de réduire la vaccination systématique pour recourir principalement à une politique d'éradication (stamping-out). Il se peut qu'aucun pays ne puisse parvenir à ce stade tant que ses voisins et ses fournisseurs - particulièrement de bétail - n'y seront pas eux-mêmes parvenus. C'est seulement alors qu'on pourra se fier entièrement à une politique d'éradication (stamping-out).

Il est évident qu'il faut disposer de quantités suffisantes de vaccins sur l'efficacité desquels on puisse compter, ainsi que d'un personnel capable d'organiser et d'effectuer les vaccinations. On doit cependant souligner que, quelle que soit la politique choisie, il est indispensable de réglementer les mouvements de bétail, de détruire les matériaux infectés et de procéder à une désinfection efficace.

Le Comité a été frappé du succès des politiques de vaccination dans les pays où elles ont été systématiquement appliquées. Non seulement le nombre de foyers s'est réduit, mais le degré de contamination a diminué puisque, en général, seuls les jeunes bovins et les porcins ont succombé à la maladie.

Le succès de toute politique d'éradication (stamping-out) exige l'application rigoureuse de certaines conditions:

1. Il faut que la maladie soit signalée dès que sa présence est soupçonnée;
2. Il faut instituer et mettre en oeuvre sur-le-champ un système très minutieux d'exploitation de ces renseignements: en particulier, diagnostic rapide; réglementation immédiate des mouvements de bétail dans des zones déterminées; mise en quarantaine immédiate des exploitations contaminées ou soupçonnées de l'être; détection de tout animal exposé et abattage de ceux qui ont été directement exposés dans d'autres exploitations, par exemple animaux ayant quitté récemment des lieux infectés et animaux ayant été touchés par le propriétaire de l'exploitation contaminée ou par son vétérinaire après que ces derniers aient eux-mêmes été en contact avec l'infection;

3. Moyens expéditifs d'abattage et de traitement adéquat des carcasses sur les lieux contaminés;
4. Organisation capable d'assurer le dépistage du bétail aussi minutieusement qu'il le faudra;
5. Système d'enregistrement des mouvements de bétail institué et appliqué en permanence, afin de pouvoir retrouver facilement la trace des animaux;
6. Visites au cours desquelles on examinera le bétail dans le voisinage des foyers d'infection, afin de détecter le plus tôt possible les foyers secondaires et de vérifier si le premier cas signalé est bien la source primaire d'infection;
7. Sur le plan financier, la plus grande souplesse est indispensable à l'application énergique de la politique adoptée;
8. Les exploitants doivent coopérer à tous égards dans cette tâche.

La plupart des pays européens ne sont pas en mesure d'appliquer une politique d'éradication (samping-out) qui ne soit pas complétée par la vaccination, mais le Comité considère une telle politique comme l'idéal à atteindre.

Approvisionnement en vaccins

La question de l'approvisionnement en vaccins a également été examinée et, en particulier, le rôle que pourrait, éventuellement, jouer la Commission pour les fournir aux pays qui sont insuffisamment approvisionnés. Le Comité estime que la Commission doit s'assurer que les essais d'innocuité et de puissance effectués dans les centres qui lui fournissent des vaccins sont suffisants et qu'il conviendrait d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de les compléter par des essais périodiques de contrôle. Il est décidé que le Comité étudiera ces questions en détail à une de ses prochaines réunions; afin de faciliter ces discussions, le Secrétariat devrait obtenir des renseignements sur les méthodes de production et les essais d'innocuité et de puissance dans les laboratoires des Etats Membres qui fournissent le vaccin.

Progrès récents dans la culture du virus

Le Comité a discuté les progrès effectués dans la culture du virus pour la production du vaccin. La culture sur tissu présente tant d'avantages en ce qui concerne la production de vaccin qu'il y a lieu de poursuivre les travaux déjà entrepris à ce sujet. Il semble prouvé que la valeur immunisante du vaccin augmente après que le virus de culture a été revitalisé par passage à travers un organisme animal (reanimalization). On sait que toutes les souches ne se comportent pas de la même manière en culture et que la revitalisation (reanimalization) présente probablement plus d'avantages pour certaines que pour d'autres. Il faudrait cependant examiner périodiquement le caractère immunogène des souches ayant subi une série de passages en culture.

Etant donné les difficultés pratiques auxquelles certains pays doivent faire face pour se procurer en quantités suffisantes du tissu lingual en vue de la production en grand, il faudrait examiner s'il serait possible d'utiliser d'autres tissus pour la production de vaccin; il importerait particulièrement d'entreprendre des expériences avec des tissus disponibles en quantités suffisantes pour permettre la production en grand.

Après une discussion à laquelle ont pris part les membres du Comité technique, le rapport a été adopté.

La Commission estime qu'il faudrait ajouter à la section "Approvisionnement en vaccins" une recommandation demandant que des efforts soient faits pour que le prix du vaccin provenant des pays producteurs - vaccin destiné à une assistance internationale par l'intermédiaire de la Commission - soit aussi bas que possible. Des suggestions tendant à recommander que les frais de vaccination soient supportés par l'Etat et que la production de vaccin soit confiée uniquement à des laboratoires nationaux n'ont pas été appuyées. En ce qui concerne les "cordons sanitaires", la Commission estime que les frais occasionnés par la vaccination devraient être supportés par l'Etat.

Amendement de l'Acte Constitutif de la Commission

La Commission est convenue de réduire la contribution annuelle du Gouvernement du Portugal à la Commission de 1.500 dollars à 750 dollars et a décidé que l'Annexe I à l'Acte constitutif de la Commission serait modifiée en conséquence. Etant donné que l'Annexe I fait partie intégrante de l'Acte constitutif de la Commission conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'Article XIII, cette modification entraîne un amendement constitutionnel.

La Commission a en outre décidé d'amender comme suit la troisième phrase du paragraphe 1 de l'Article XIII de l'Acte constitutif de la Commission: "Pour les cinq premiers exercices, le budget pour les activités administratives sera établi sur la base d'un montant annuel de 50.000 dollars des Etats-Unis, sous réserve des modifications qui pourraient être apportées par amendement constitutionnel au cours de cette période, à l'Annexe I. Cette somme sera augmentée des contributions versées par les Membres en vertu des dispositions du paragraphe 2 ci-dessous."

La Commission a demandé au Directeur général de présenter ces deux amendements au Conseil de la FAO conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'Article XIV de l'Acte constitutif de la Commission.

Demande du Gouvernement de la Grèce d'adhérer à la Commission

Il a été expliqué qu'un échange de correspondance a eu lieu avec le Gouvernement de la Grèce qui a exprimé son désir de faire partie de la Commission, à condition que la contribution annuelle soit ramenée de 1.500 dollars à 750 dollars. Le Comité exécutif ainsi que la Commission ont examiné favorablement cette demande. Cependant, on a souligné que, bien que la Grèce puisse adhérer immédiatement à la Commission par le dépôt d'un instrument d'adhésion à l'Acte constitutif, il ne serait pas possible de prendre une décision, au cours de la présente session de la Commission, en ce qui concerne la suggestion de réduire la contribution de la Grèce, étant donné que la demande à cet effet a été reçue moins de 120 jours avant l'ouverture de la session. Si donc l'adhésion du Gouvernement grec devient effective en 1957, cette adhésion se ferait sur la base de l'Acte constitutif actuellement en vigueur. Pour cette raison, la Commission a décidé que le Gouvernement grec pourrait payer sa contribution pour 1957 en deux versements, le premier au moment de l'adhésion et le deuxième au début de 1958. Si la Commission, lors de sa cinquième session, approuve l'amendement nécessaire à l'Acte constitutif, elle pourrait décider soit d'annuler le second versement, soit de l'affecter à la contribution du Gouvernement grec pour 1958.

Questions diverses

La Commission estime que lorsque le Comité exécutif, conformément à l'Article XI.5 et autres articles de la Constitution, est autorisé à prendre des mesures d'urgence (Article V.1), on jugera qu'il s'est conformé à cette autorisation s'il a agi à la suite d'une consultation entre le Président, des membres du Comité exécutif et le Secrétariat, sans qu'une réunion du Comité exécutif soit nécessaire.

Le Secrétariat déclare que, lors de la dernière réunion du Comité exécutif, une discussion a eu lieu au sujet du danger d'introduction de la fièvre aphteuse en Europe à partir de pays où cette maladie est endémique; à la suite de cette décision, une note a été préparée et remise au Directeur général de la FAO, et des suggestions ont en outre été faites quant à une action possible. La Commission a exprimé l'espoir que cette question soit discutée à la Conférence de la FAO en novembre 1957.

Il a été suggéré qu'un fonds international soit créé afin de subvenir à une partie des frais occasionnés à un pays contaminé par d'autres pays.

A N N E X E I

BUDGETS DE 1957 ET 1958

(Note du Directeur général de la FAO)

Budget de 1958

1. Conformément aux dispositions de l'Acte constitutif de la Commission et de l'Article III de son Règlement financier, j'ai l'honneur de soumettre le projet de budget administratif annuel pour 1958.
2. Les prévisions budgétaires ont été établies de la manière prescrite par le Règlement financier.
3. A l'heure actuelle, je n'ai aucun "détail supplémentaire" à soumettre en ce qui concerne le chapitre II, et les prévisions sont présentées sous forme d'un total unique, conformément aux dispositions de l'Article 3.2 du Règlement financier. Aucune dépense n'a été effectuée jusqu'à présent au titre de ce chapitre et, ne pouvant me fonder sur des faits, je propose que, comme en 1957, une somme fixée arbitrairement à 5.000 dollars soit prévue à ce titre pour 1958.
4. On remarquera que le budget administratif annuel proposé pour 1958 s'élève à 50.000 dollars, chiffre qui correspond au montant maximum des contributions des Etats Membres que peut recevoir la Commission. Je me rends compte évidemment qu'il se peut que la Commission ne reçoive pas ce montant total de 50.000 dollars (au moment de l'établissement de ce budget, on ne pouvait tabler que sur 24.750 dollars de contributions); si tel était le cas, on restreindrait les dépenses au titre du chapitre III du budget (Imprévis) de façon à maintenir le total des dépenses dans les limites des fonds effectivement reçus.
5. Le Portugal a demandé que sa contribution annuelle soit ramenée de 1.500 dollars à 750 dollars. Si la Commission accepte cette réduction, le montant total proposé pour le budget administratif annuel serait réduit à 49.250 dollars, et le chapitre II du budget "Imprévis" serait diminué en conséquence.
6. Au titre de l'Article 1 (Personnel) du chapitre I des prévisions budgétaires, il est prévu un Secrétaire adjoint (P-4) de la Commission, une sténographe (G-4), ainsi que les services d'un Consultant. Les articles "Voyages", "Réunions" et "Divers" sont inchangés par rapport au budget révisé de 1957.
7. Je propose d'inscrire dans le Budget spécial du Compte spécial, 1958, un montant de 3.000 dollars pour couvrir les frais de voyage et les indemnités journalières de déplacement des membres du Comité technique permanent (voir paragraphe 10 ci-dessous).

Budget de 1957

8. Conformément aux dispositions de l'Article 4.5 du Règlement financier, je rends compte également d'un virement de 3600 dollars effectué du chapitre III au chapitre I du budget de 1957. Au chapitre I, les articles "Voyages" et

"Réunions" restent inchangés, mais j'estime nécessaire d'augmenter les crédits au titre du "Personnel" afin de couvrir le coût d'indemnités supplémentaires et les honoraires d'un Consultant. Une réduction de 100 dollars a été effectuée à l'Article "Divers".

9. Si la demande du Portugal, tendant à ce que sa contribution soit diminuée, (voir paragraphe 5 ci-dessus) est acceptée pour 1957, le budget total de 1957 sera ramené de 50.000 dollars à 49.250 dollars, entraînant une réduction correspondante du chapitre III "Imprévu".

10. Je propose que le Budget spécial du Compte spécial en 1957 soit révisé et porté de 1.500 dollars à 10.500 dollars. Sur cette dernière somme, 3.000 dollars serviront à couvrir les frais de voyage et les indemnités journalières de déplacement des membres du Comité technique permanent. Les dépenses au titre des voyages en 1956 ont été moins élevées qu'on ne l'avait prévu; mais, en raison de la menace d'une épizootie de fièvre aphteuse, on s'attend à ce que les membres du Comité technique soient obligés d'effectuer de nombreux voyages en 1957 et il convient donc de prévoir un crédit suffisant à ce titre. 7.500 dollars sont destinés à couvrir les dépenses de vaccins envoyés à titre de mesure d'urgence en Autriche, conformément à la décision prise récemment à Dublin par le Comité exécutif.

11. On trouvera en annexe: un tableau A qui donne le budget administratif annuel de 1957, dans lequel figurent les virements que j'ai effectués, ainsi que ma proposition de prévisions budgétaires pour 1958; un tableau B qui récapitule, par articles, les dépenses (chiffres provisoires) de 1956, le budget révisé de 1957 ainsi que le budget proposé pour 1958; et un tableau C qui donne les Budgets spéciaux du Compte spécial en 1957 et 1958.

Assistance octroyée par la FAO

12. Outre les dépenses ci-dessus, certains services ont été fournis par la FAO, qui ne sont pas imputés sur le budget de la Commission: services à temps partiel de fonctionnaires de l'Organisation; services des sections du budget et des finances; locaux, matériel et fournitures de bureau, etc., ainsi que les frais d'affranchissement et de télégraphe.

BUDGET ADMINISTRATIF ANNUEL POUR 1957 (REVISE)

Provenance des fonds:		Emploi des fonds	
Membres de la Commission		Chapitre I Dépenses administratives au titre des Articles IV et XII.2 de l'Acte constitutif	
Montant			\$
(a) Contributions dues au titre de 1957	\$ 24 750	1. Personnel	\$ 16 700
(b) Contributions supplémentaires éventuelles	25 250	Traitement (postes permanents)	\$ 10 500
		Indemnités	3 000
		Consultants	3 200
		2. Voyages	4 500
		3. Réunions de la Commission	500
		4. Dépenses diverses	100
		Total partiel, Chapitre I	\$ 21 800
		Chapitre II	
		Dépenses au titre de l'Article V de l'Acte constitutif	5 000
		Total partiel, Chapitre II	5 000
		Chapitre III	
		Dépenses imprévues	23 200
		Total partiel, Chapitre III	23 200
		<u>TOTAL GENERAL</u>	\$ 50 000

BUDGET ADMINISTRATIF ANNUEL POUR 1958

Provenance des fonds:		Emploi des fonds	
Membres de la Commission		Chapitre I Dépenses administratives au titre des Articles IV et XII.2 de l'Acte constitutif	
Montant:			\$
Contributions éventuelles au titre de l'exercice 1958	\$ 50 000	1. Personnel	\$ 17 800
		Traitements (postes permanents)	\$ 10 800
		Indemnités	3 800
		Consultants	3 200
		2. Voyages	4 500
		3. Réunions de la Commission	500
		4. Dépenses diverses	100
		Total partiel, Chapitre I	22 900
		Chapitre II	
		Dépenses au titre de l'Article V de l'Acte constitutif	5 000
		Total partiel, Chapitre II	5 000
		Chapitre III	
		Imprévus	22 100
		Total partiel, Chapitre III	22 100
		<u>TOTAL GENERAL</u>	\$ 50 000

TABLEAU B

TABLEAU RECAPITULATIF DES BUDGETS DE 1956, 1957 ET 1958

	1956 Dépenses (chiffres provisaires)	1957 Budget révisé	1958 Budget
<u>TOTAL GENERAL</u>	\$18 741	\$50 000	\$50 000
<u>CHAPITRE I</u>			
1. Personnel	12 276,20	16 700	17 800
1.1 Traitements, postes permanents	(10 085,50)	(10 500)	(10 800)
1.2 Indemnités	(2 190,70)	(3 000)	(3 800)
1.3 Consultants	-	(3 200)	(3 200)
2. Voyages	4 162,83	4 500	4 500
3. Réunions de la Commission	299,20	500	500
4. Divers	<u>71,70</u>	<u>100</u>	<u>100</u>
Total partiel, Chapitre I	(16 809,93)	(21 800)	(22 900)
<u>CHAPITRE II</u>	-	5 000	5 000
<u>CHAPITRE III</u>	-	23 200	22 100

TABLEAU C

BUDGETS SPECIAUX POUR LE COMPTE SPECIAL

1957

Budget spécial No 1

Voyages et per diem des membres du Comité technique permanent	\$ 3 000
Coût du vaccin fourni à l'Autriche	<u>7 500</u>
Total	<u>\$ 10 500</u>

1958

Budget spécial No 2

Voyages et per diem des membres du Comité technique permanent	\$ 3 000
--	----------

A N N E X E II

SITUATION FINANCIERE POUR L'EXERCICE 1956

Compte général

	\$	\$	\$
Administration:			
Personnel	12 276,20		
Voyages	3 936,67		
Réunions de la Commission	299,20		
Divers	<u>71,92</u>	16 583,99	
Solde au 31 décembre 1956, viré au compte spécial		<u>8 166,01</u>	
	\$	24 750,00	\$ 24 750,00
		<u><u> </u></u>	<u><u> </u></u>

Compte spécial

	\$	\$
Comité technique - voyages	599,47	
Solde au 31 décembre 1956	19 468,39	
	<u> </u>	
	\$ 20 067,86	
	<u><u> </u></u>	
		\$ 20 067,86
		<u><u> </u></u>

Compte Recettes et Dépenses de l'exercice terminé le
31 décembre 1956

D é p e n s e s		R e c e t t e s	
	\$		\$
Engagements de dépenses divers	241,00	Espèces: Compte courant FAO	23 403,89
Compte spécial	19 468,39		
Paiement anticipé de la contribution de l'Italie pour l'exer- cice 1957	3 694,50		
	<hr/>		<hr/>
	\$ 23 403,89		\$ 23 403,89
	<hr/> <hr/>		<hr/> <hr/>

Situation des contributions au 31 décembre 1956

Etats Membres	Montant de la contribution	Versement effectué	Solde dû
	\$	\$	\$
Autriche	1 500,00	1 500,00	-
Danemark	2 500,00	2 500,00	-
Islande	250,00	250,00	-
Irlande	750,00	750,00	-
Italie	5 000,00	5 000,00	-
Pays-Bas	2 500,00	2 500,00	-
Norvège	750,00	750,00	-
Portugal	1 500,00	1 500,00	-
Turquie	7 500,00	7 500,00	-
Royaume-Uni	7 000,00	7 000,00	-
Yugoslavie	1 500,00	1 500,00	-
	\$ 24 750,00	\$ 24 750,00	-

ANNEXE II

Contributions d'exercices précédents

	Arriéré au 1.1.56	Versement effectué en 1956	Solde dû
	\$	\$	\$
Autriche	375,00	375,00	-
Portugal	2 500,00	2 500,00	-
Portugal	375,00	375,00	-
Turquie	750,00	750,00	-
	\$ 4 000,00	\$ 4 000,00	-

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 311

LECTURE 1

MECHANICS

1.1 Kinematics

1.2 Dynamics

1.3 Energy

1.4 Momentum

1.5 Angular Momentum

1.6 Oscillations

1.7 Relativity

1.8 Quantum Mechanics

1.9 Statistical Mechanics

1.10 Thermodynamics

1.11 Electromagnetism

1.12 Optics

1.13 Modern Physics